

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** **BRAWO SRR - Komponente A**

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation** SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### · **Emploi de la substance / de la préparation**

Agents de réticulation époxy

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :** BRAWO SYSTEMS GmbH  
Blechhammerweg 13-17  
67659 Kaiserslautern  
Deutschland/Germany

Tel: +49(0)631-205 61 100

#### · **Service chargé des renseignements :**

Technische Abteilung  
msds@brawoliner.com

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 61 31 - 19 240 (Giftnotruf Mainz)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

##### · **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### · **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS09

##### · **Mention d'avertissement**

Attention

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes

Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-(2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane

Produits de réaction de l'hexane-1,6-diol avec le 2-(chlorométhyl)oxirane (1:2)

anhydride maleique

oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:** EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205	60-80%
CAS: 9003-36-5 Numéro CE: 701-263-0	Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-(2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl)oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥10-<25%
CAS: 933999-84-9	Produits de réaction de l'hexane-1,6-diol avec le 2-(chlorométhyl)oxirane (1:2) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8	oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317, EUH205	≥0,1-<0,5%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6	anhydride maleique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥0,001 %	<0,001%

· **Indications complémentaires**

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de troubles. Amener la victime à l'air frais.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.  
En cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de sécurité et demander conseil à un médecin.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières.  
Consulter immédiatement un médecin
- **après ingestion :** Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.  
Consulter un médecin si les troubles persistent.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

**Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 3)

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:***CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.***· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité :***Aucune mesure particulière n'est requise.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Non nécessaire.***· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.***· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.***· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Dans les locaux sans échange d'air suffisant (par ex. locaux fermés), des mesures techniques de ventilation sont nécessaires, car les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8)*

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 4)

pourraient être dépassées. Ceci doit être évité.

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir chapitre 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer immédiatement les gants et les vêtements contaminés ou endommagés et laver immédiatement la peau. Mélanger lentement en couvrant partiellement le récipient de mélange. Lors du rempotage, transvaser soigneusement et lentement. Respecter la fiche technique et le guide pratique du BGBau pour la manipulation des résines époxy.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Assurer un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisants dans les locaux de travail. Prendre des mesures de précaution pour éviter les décharges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

· **Classe de stockage :**

10

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**CAS: 108-31-6 anhydride maleique**

VLEP	Valeur momentanée: 1 mg/m <sup>3</sup>
All	

· **DNEL**

**CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14**

Oral	DNEL	1 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	1,7 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	0,98 mg/m <sup>3</sup> (ArL)

· **PNEC**

**CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14**

PNEC	0,00072 mg/l (Mew)
	0,0072 mg/l (Eau douce)
PNEC	80,12 mg/kg dwt (Bod)
	6,677 mg/kg dwt (Sed)
	66,77 mg/kg dwt (Sue)

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

**Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 5)

**· Indications complémentaires**

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition****· Contrôles techniques  
appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de  
protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**· Protection respiratoire :**

Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne peuvent pas être respectées par des mesures de ventilation ou si les locaux ne peuvent pas être ventilés techniquement, il faut porter une protection respiratoire : Dans les locaux non ventilés, utiliser un filtre combiné A1-P2 (brun/blanc). Si l'on s'attend à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome. Respecter les limites de temps de port conformément au §9 (3) GefStoffV en liaison avec la BGR 190.

**· Protection des mains :**

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**Vous trouverez de l'aide pour le choix des gants sur le site Internet <https://www.bgbau.de/fileadmin/Gisbau/Projekte.pdf>.

Nous recommandons par exemple les gants de protection Sol-vex 37-900 de la société Ansell GmbH. Vous trouverez le temps de pénétration des gants de protection au point 8 "Temps de pénétration du matériau des gants".

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur de matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm**· Temps de pénétration du  
matériau des gants**

Le temps de pénétration des gants de protection Sol-vex 37-900 est d'environ 8h.

Pour tous les autres gants, la règle est la suivante :

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau :  $\geq 0,40$  mmTemps de pénétration :  $\geq 480$  min

Caoutchouc butyle :

Épaisseur du matériau :  $\geq 0,5$  mmTemps de pénétration :  $\geq 480$  min

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A

(suite de la page 6)

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection étanches.

Lunettes de protection.

· **Protection du corps :**

Vêtements de protection

Pour travailler avec des résines époxy, il convient de porter des vêtements de protection adaptés. En plus des vêtements de travail normaux (pantalon, chemise à manches longues ou T-shirt), des combinaisons jetables, des tabliers, des survêtements, des protège-manches ou autres peuvent être nécessaires selon l'activité. Les zones de peau non couvertes doivent être évitées autant que possible, même par temps chaud. Si les travaux impliquent de s'agenouiller, la partie inférieure des jambes doit être protégée par un pantalon de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

vert

· **Odeur :**

caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>320 °C (CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes)

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair :**

>93 °C

· **Température d'inflammation :**

455 °C (CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes)

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH**

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

Non déterminé.

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **dynamique :**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau :**

entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

0 hPa (CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes)

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A

(suite de la page 7)

· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,14 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme :</b>	liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Modification d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	stable
· <b>Décomposition thermique / conditions à éviter :</b>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 8)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes**

Dermique	LD50	23000 mg/kg (Kaninchen)
----------	------	-------------------------

**CAS: 9003-36-5 Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-({2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
------	------	---------------------

Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Kaninchen)
----------	------	-------------------------

**CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14**

Oral	LD50	17100 mg/kg (Ratte)
------	------	---------------------

**CAS: 108-31-6 anhydride maleique**

Oral	LD50	1090 mg/kg (Ratte)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	2620 mg/kg (Ratte)
----------	------	--------------------

- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 9)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

**CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes**

IC50	>42,6 mg/l (Bak)
LC50/96h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	1,8 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

**CAS: 9003-36-5 Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-({2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane**

LC50/96h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	>100 mg/l (Leucidus idus)

**CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14**

EbC50/72h	843 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>5000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	1800 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50	>100 mg/l (BEL)
NOEC	500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque :**

Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

**Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 10)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 11)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxide derivatives), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxide derivatives)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur:
	30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur:
	1000 ml
· Catégorie de transport	3

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 12)

· Code de restriction en tunnels	(-)
· <b>IMDG</b>	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2, 2'-[(1-MÉTHYLÉTHYLIDÈNE) BIS(4, 1-PHÉNYLÈNEOXYMÉTHYLÈNE)]BISOXIRANES), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

### Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A

(suite de la page 13)

- **Prescriptions nationales :** *Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

### RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
  - H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
  - H314 *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
  - H315 *Provoque une irritation cutanée.*
  - H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
  - H318 *Provoque de graves lésions des yeux.*
  - H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
  - H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*
  - H372 *Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
  - H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
  - H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
  - EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.*
  - EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.*
- **Date de la version précédente:** 12.11.2022
- **Numéro de la version précédente:** 26
- **Acronymes et abréviations:**
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation*
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route*
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*
  - DOT: US Department of Transportation*
  - IATA: International Air Transport Association*
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)*
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)*
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent*
  - LD50: Lethal dose, 50 percent*
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*
  - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4*
  - Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B*
  - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2*
  - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1*
  - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2*

(suite page 15)

**Fiche de données de sécurité  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

**Nom du produit BRAWO SRR - Komponente A**

(suite de la page 14)

*Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A**STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –  
Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le  
milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le  
milieu aquatique – Catégorie 3***\* Données modifiées par  
rapport à la version  
précédente**

FR